# Approfondissement BAFA (BAFA3) "devenir assistant sanitaire + PSC1

#### **Financement**

Formation professionnelle continue Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

UFCV POITIERS
Accueil

05.49.38.44.50 poitou-charentes-limousin@ufcv.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi Jeune de moins de 26 ans Personne handicapée Salarié(e) Actif(ve) non salarié(e)

Sélection:

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Avoir validé les 2 précédentes étapes du cursus BAFA: - BAFA1 - BAFA2 Cursus à jour du profil stagiaire via www.jeunes.gouv.fr

#### Prérequis pédagogiques :

• assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser dans le cadre et la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité. • participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs • participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ; • encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ; • accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets ; • accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité : • de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif; • de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ; • apporter le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Nos objectifs s'inscrivent dans le cadre défini par la réglementation : • assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser dans le cadre et la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés notamment aux conduites addictives et aux pratiques sexuelles, apporter le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles ils sont confrontés ; • participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ; • construire une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective et veiller notamment à prévenir toutes formes de discrimination ; • participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs ; • encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ; • accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

### Contenu et modalités d'organisation

1. Connaître les besoins des enfants et leurs capacités d'autonomie en matière d'hygiène, de rythme et de santé. 2. Connaître la réglementation concernant l'hygiène et la santé en Accueil collectif de mineurs. 3. Délimiter les secteurs d'intervention de l'Assistant sanitaire au regard : de la loi, d'une collectivité d'enfants ou d'adolescents, d'une équipe pédagogique et des professionnels de santé. 4. Situer son action d'AS dans un travail d'équipe. 5. Savoir déceler les risques objectifs liés à l'environnement et aux locaux. 6. Savoir organiser et assurer le suivi des soins. 7. Savoir organiser l'infirmerie et la gestion des trousses de secours. 8. Connaître et gérer les documents administratifs concernant la santé. 9. Définir les modes de communication avec les familles. 10. Réfléchir sur la déontologie de la fonction d'AS. 11. Acquérir les compétences techniques en préparant les modules du Psc1 12. Préparer, animer et analyser des temps d'animation reproductibles en Accueils Collectifs de Mineurs

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Commentaires sur la parcours personnalisable Cette formation se déroule généralement en continu du Lundi au

Dimanche, exception faite en fin d'année ou les jours fériés du 25 et 31 décembre imposent un rythme en discontinu, seuls jours fériés de l'année où la formation n'est pas dispensée

### Validation(s) Visée(s)

Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur - Sans niveau spécifique

## Et après ?

Suite de parcours

Passage du dossier en jury (2 à 4 instances par an)

### Calendrier des sessions

Numéro Dates de formation Ville Organisme de formation Type CPF Modalités

00211185

du 01/01/2021 au 31/12/2021

Saint-Cyr (86)

**UFCV POITIERS** 

Non éligible



00258875	du 01/01/2022 au 31/12/2022	Poitiers (86)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00328623	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Limoges (87)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00328619	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Poitiers (86)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00396537	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Poitiers (86)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00568068	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Poitiers (86)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC
00568071	du 01/01/2025 au 31/12/2030	Poitiers (86)	UFCV POITIERS	Non éligible	FPC